

La société civile demande à la Ministre de l'intégration sociale d'intégrer une norme minimale ISR dans la loi.

Le Réseau Financement Alternatif vient de publier une étude relative aux normes minimales ISR. Face à l'offre grandissante de produits financiers ISR et afin d'en garantir leur qualité et protéger l'investisseur, le Réseau Financement Alternatif affirme qu'une définition minimale pour qualifier un produit financier d'investissement socialement responsable est indispensable. Cette proposition consistant à intégrer une norme minimale ISR dans la loi est soutenue par de nombreux acteurs de la société civile.

Dans un mémorandum publié en 2007¹, Netwerk Vlaanderen et le Réseau Financement Alternatif demandaient une transparence et des normes ISR solides.

Grâce à un financement du cabinet de Madame la Ministre Marie Arena, le Réseau Financement Alternatif a réalisé une étude définissant de manière objective les critères minimums (ainsi qu'une procédure en permettant le contrôle) qu'un produit financier devrait respecter pour pouvoir être qualifié de « socialement responsable », « éthique » ou « durable ». Cette étude s'est faite avec la consultation des parties prenantes, notamment du secteur financier, demandeur de ce genre d'initiative.

La proposition qui en ressort est soutenue par la société civile (syndicats, mutuelles, organisations de consommateurs, ONG d'environnement, de respect des droits de l'homme, etc.)². Ensemble, ces différentes organisations demandent que cette norme minimale ISR soit intégrée dans la loi.

Philosophie de la norme minimale ISR

Il n'existe aucune définition de ce qu'est ou devrait être un produit financier éthique. La notion même d'éthique peut s'avérer bien différente d'une culture à l'autre, d'un pays à l'autre, voire d'une personne à l'autre. Tandis que certaines activités d'entreprises sont faciles à catégoriser (il est mieux vu de fabriquer des panneaux solaires que des armes), le choix devient plus complexe lorsqu'il s'agit de fabriquer des pilules contraceptives, de produire de l'énergie nucléaire ou même de ne pas vérifier rigoureusement les conditions sociales que des sous-traitants imposent à leurs travailleurs.

Contenu de la norme minimale ISR

La norme contraindrait les promoteurs de produits financiers qui veulent pouvoir qualifier ceux-ci d'éthiques, de responsables, de durables ou utiliser toute autre qualification qui donne à penser que leur portefeuille d'investissement ou de crédit est bâti sur une analyse extra-financière, à remplir trois conditions.

La première est de ne pas investir dans les entreprises et les États à propos desquels il existe des indices sérieux et concordants qu'ils se rendent coupables comme auteur, co-auteur ou complice, ou qu'ils tirent avantage d'actes prohibés par les conventions internationales ratifiées par la Belgique.

En tout, cinq grands domaines ont été identifiés : le droit humanitaire (réglementations en matière d'armement, de guerre,...), les droits sociaux (liberté syndicale, travail des

¹<http://www.rfa.be/fr/memorandum.php>

²La liste des signataires est mentionnée à la fin de ce communiqué.

Le Réseau Financement Alternatif est un réseau pluraliste de sensibilisation et de solidarité en matière d'éthique financière et sociale. Son but est de promouvoir, par un travail d'éducation permanente, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine. Aujourd'hui, il compte plus de 80 associations.

enfants, travail forcé,...), les droits civils, l'environnement (pollution, perturbation de l'écosystème, commerce illégal des matières premières,...) et enfin, tout ce qui concerne la gestion durable (fraude fiscale, corruption, abus de fonction, accords anti-concurrentiels,...).

Ces conventions se comptent par dizaines³. Parmi celles-ci, citons celles de l'OIT⁴ comme la convention sur la liberté d'association et la protection du droit syndical⁵, la Déclaration universelle des droits de l'homme ou la convention sur la diversité biologique (Rio, 1992).

Seconde condition de la norme, que les entreprises et États dans lesquels les promoteurs financiers souhaitent investir, soient sélectionnées sur base de leurs impacts sociaux et environnementaux. Les promoteurs de produits financiers disposent d'une totale liberté dans le choix des critères utilisés à cet effet. Cependant – troisième condition –, ils doivent fournir d'une manière ouverte et transparente de l'information honnête, exacte, pertinente et mise à jour sur leur propre vision en matière d'investissement socialement responsable, ainsi que sur la méthodologie et les critères employés pour établir leur univers d'investissement. Cette information doit être certifiée exacte et complète par un organisme externe et indépendant.

Mise en place de la norme minimale ISR

Enfin, la procédure de contrôle de l'utilisation de la dénomination ISR suppose la création d'un organisme public chargé par la loi d'établir les *black lists* nécessaires pour la sélection négative des entreprises et États. Les promoteurs de produits financiers seront dans l'obligation d'exclure de leurs placements les entreprises figurant dans ces *black lists*.

Cet organisme sera également chargé d'élaborer la liste des produits ISR après avoir vérifié que ceux-ci satisfont aux exigences visées ci-dessus.

But de la norme minimale ISR

Cette mise en place de normes légales permettrait de protéger le consommateur-investisseur qui pourrait ainsi investir dans un produit financier éthique sans devoir réaliser une fastidieuse analyse préalable. Elle permettrait aussi d'inciter aux bonnes pratiques mais surtout d'agir au niveau fiscal. On se souviendra peut-être qu'en décembre 2006, la secrétaire d'Etat au développement durable, Els Van Weert, proposait de conditionner l'épargne pension à la qualité éthique du fonds. Cette proposition est restée lettre morte, notamment parce qu'elle exigeait qu'il existe une définition de ce que devrait être un fonds éthique !

Liste des signataires

Max Havelaar, Amnesty International BF, FGTB-ABVV, Ethicstore, Inter-Environnement Wallonie, Tourisme Autrement, Ecus Baladeurs, Pour la Solidarité, Febecoop (Fédération Belge de l'économie sociale et coopérative), Solidarité des alternatives wallones et bruxelloise (SAW-B), OIVO-CRIOC (Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs), Netwerk Vlaanderen, Transhulance, Centre de développement rural (CDR), Habitat Service, Service civil international (SCI), Entraide et

³ La liste complète des conventions ratifiées par la Belgique et de leurs champs d'application se trouvent dans le rapport du Réseau Financement Alternatif sur son site www.rfa.be, rubrique « publications »/2009.

⁴ OIT = organisation internationale du travail. Elle a notamment pour vocation de faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail.

⁵ OIT C87 (1948)

Le Réseau Financement Alternatif est un réseau pluraliste de sensibilisation et de solidarité en matière d'éthique financière et sociale. Son but est de promouvoir, par un travail d'éducation permanente, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine. Aujourd'hui, il compte plus de 80 associations.

Fraternité, Changement pour l'égalité (Cgé), Solidarité Socialiste, Union nationale des mutualités socialistes (UNMS), Rénovassistance, Les Tournières, Syneco (agence conseil en économie sociale), MOC (Mouvement ouvrier chrétien), Greenpeace, Oikocredit-be, Educar vzw / Kiem vzw, Comm'sa - Communicatie met zicht op de samenleving, Fédération des Maisons Médicales, Verbruikersateljee vzw, VODO (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling), FIAN, Forum Ethibel, Netwerk Bewust Verbruiken, le Pivot, Point d'Appui, Test-Achats / Test-Aankoop, VOSEC, Vredeseilanden.

Ressources Internet

Etude complète sur la norme minimale ISR : <http://www.rfa.be/files/21024-E-defnormelegale-VF.pdf>

Sites du Réseau Financement alternatif : www.rfa.be et www.financite.be

Contacts presse

Laurence Roland – 02/340.08.65 ou 0497/51.50.74. - laurence.roland@rfa.be

Antoinette Brouyaux - 02/340.08.62 ou 0472/27.51.62 - antoinette.brouyaux@rfa.be

Le Réseau Financement Alternatif est un réseau pluraliste de sensibilisation et de solidarité en matière d'éthique financière et sociale. Son but est de promouvoir, par un travail d'éducation permanente, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine. Aujourd'hui, il compte plus de 80 associations.